

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Encre aqueuse pour Xerox Rialto 900, Xerox Brenva HD Production Inkjet Press (Print Module)
Référence 008R13198, 071E02030
 IMPIKA A0007312
Couleur Cyan

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d'encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox AG/SA
 Sägereistrasse 29
 Glattbrugg, 8152
 Switzerland

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter Christoph Schwiezer
Téléphone 043 / 305 12 12
Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) Aucune mesure requise

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion

Conseils de prudence

Aucune mesure requise
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

2.3 Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	45-60	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Glycérine	30-45	56-81-5	200-289-5	--	--	--
2-pyrrolidone	3-5	616-45-5	210-483-1	Eye Irrit 2 Repro Tox 1B	H319 H360	--
Pigment cyan	1-10	Propriétaire	Répertorié	--	--	01-2119458771-32-0044
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	<1	143-22-6	205-592-6	Eye Dam. 1	H318	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.05	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400	--

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.
Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste
Inhalation	Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes
Ingestion	Ne pas ingérer, En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë	
Yeux	Éviter le contact avec les yeux, Peut provoquer une légère irritation
Peau	Éviter le contact avec la peau, En cas de contact cutané prolongé, peut entraîner une délipidation de la peau et une dermatite
Inhalation	Aucun effet connu
Ingestion	Ne pas ingérer, Peut être nocif en cas d'ingestion
Effets chroniques	
Toxicité chronique	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
Symptômes principaux	Une exposition excessive peut provoquer: Irritation oculaire Irritation cutanée Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Traiter les symptômes
-------------------------	-----------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

Inflammabilité
Point d'éclair

Ininflammable
Ininflammable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger, Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide
Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8
Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter le contact avec la peau et les yeux, Mettre en place une ventilation adaptée, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec prudence

7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d'encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Pigment cyan	TWA: 1 mg/m ³	

8.2 Contrôles de l'exposition

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage S'il y a un risque d'éclaboussures, porter., Lunettes de protection
Protection des mains Gants de protection.
Protection de la peau et du corps Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	Odeur	Léger/légère
État physique	Liquide	Couleur	Cyan
pH	8 - 10		
Point d'éclair	Ininflammable		
Point de fusion / congélation	Indéterminé(e)(s)		
Point/intervalle d'ébullition	>100 °C /	>212 °F	
Point de ramollissement	Sans objet		
Taux d'évaporation	Aucune information disponible		
Inflammabilité	Ininflammable		
Limites d'inflammation dans l'air	Aucune information disponible		
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Aucune information disponible		
Densité de vapeur	Aucune information disponible		
Densité	Aucune information disponible		
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau		
Coefficient de partage	Aucune information disponible		
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible		
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)		
Viscosité	Aucune information disponible		
Propriétés explosives	Sans objet		
Propriétés comburantes	Sans objet		
Particle characteristics	Sans objet		

9.2 Autres informations

Aucun(e)

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Agents comburants forts, Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents comburants forts, Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Informations sur le produit

Irritation

Peut provoquer une irritation cutanée et oculaire

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérine	12600 mg/kg (Rat)	10 g/kg (Rabbit)	570 mg/m ³ (Rat) 1 h
2-pyrrolidone	6500 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	80 ppm (Rat) 8 h
Pigment cyan	10000 mg/kg (Rat)		
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthano l	5300 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique**Cancérogénicité**

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

Autres effets toxiques**Sensibilisation**

Devrait pas être un sensitizer

Effets mutagènes

Non mutagène

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion**Effets sur certains organes cibles** Aucun(e) connu(e)**Danger par aspiration** Aucune information disponible**11.2 Information on other hazards****Propriétés de perturbation endocrinienne** Aucune information disponible**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune information disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Considérations relatives à l'élimination****Méthode d'élimination des déchets** Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts
Éliminer conformément aux réglementations locales**Emballages contaminés** Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

Code de déchets du CED 08 03 13

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 UN/ID No**

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2015-01-14
Date de révision 2020-04-07
Remarque sur la révision Drawing number changed
Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

FDS n° : F-60006

Encre aqueuse - Cyan

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2020-04-07

Version 11

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils supplémentaires

Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Glycérine	STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³		TWA 10 mg/m ³	AGW 200 mg/m ³	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Glycérine	TWA 10 mg/m ³	SS-C** TWA 50 mg/m ³ STEL 100 mg/m ³			TWA 10 mg/m ³ Ceiling 15 mg/m ³
Pigment cyan			STEL 4 mg/m ³ STEL 0.4 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³ TWA 0.1 mg/m ³	STEL 4mg/m ³	

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Glycérine	TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³		TWA 10 mg/m ³	
Pigment cyan	TWA 0.1 mg/m ³				

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Glycérine	TWA 10 mg/m ³			TWA 20 mg/m ³	
Pigment cyan				TWA 0.02 mg/m ³	

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.